

## Tenue des séances ordinaires 2022

À tous les contribuables de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval, avis est, par la présente, donné par la greffière adjointe:

- Que le conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval a adopté le calendrier des séances ordinaires de l'année 2022 lors de la séance ordinaire tenue le mardi 23 novembre 2021;
- D'adopter le calendrier des séances de l'année 2022 suivant :
  - Mardi 18 janvier 2022
  - Mardi 8 février 2022
  - Mardi 8 mars 2022
  - Mardi 22 mars 2022
  - Mardi 12 avril 2022
  - Mardi 10 mai 2022
  - Mardi 14 juin 2022
  - Mardi 12 juillet 2022
  - Mardi 16 août 2022
  - Mardi 13 septembre 2022
  - Mardi 11 octobre 2022
  - Mardi 25 octobre 2022
  - Mardi 8 novembre 2022
  - Mardi 13 décembre 2022.
- Que les séances ordinaires du conseil municipal se déroulent au bâtiment de service du Parc des Saphirs, situé au 175, rue Kildare de Sainte-Brigitte-de-Laval, à 19 h, à moins que des mesures gouvernementales, relatives à la santé publique, adoptées dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, ne permettent pas la tenue en personne des séances du conseil municipal ou qu'il soit permis de tenir les séances par tout autre moyen technologique.

Fait à Sainte-Brigitte-de-Laval, ce 21<sup>e</sup> jour de décembre de l'an 2021



La greffière adjointe  
Andrée-Anne Turcotte, OMA